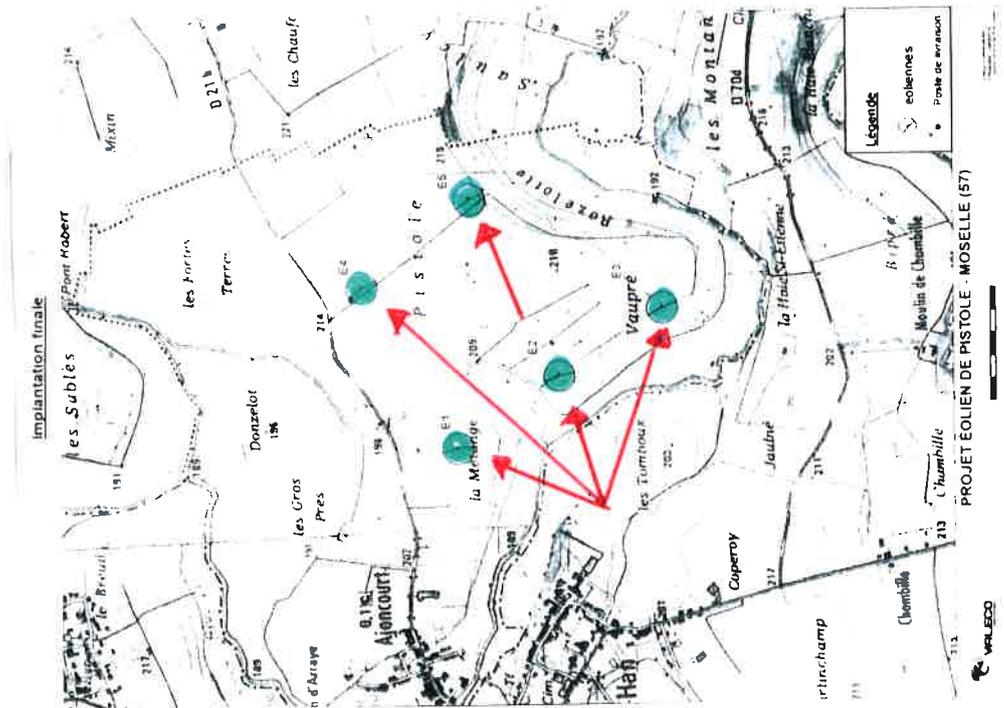


## Descriptif du projet éolien à Ajoncourt et délibération communale

### Plan d'implantation des éoliennes



Extrait de la délibération communale du 19 juin :

« Le Maire expose au conseil municipal les lieux envisagés pour l'implantation des éoliennes du parc en projet à Ajoncourt. 5 éoliennes sont prévues : deux en limite du territoire de Fossieux. Trois autres éoliennes, en raison de servitudes hertziennes, seront implantées le long de la Seille et en grande proximité des habitations du village d'Arraye.

Après discussion, les élus communaux ne se déclarent pas opposés au développement de l'éolien dans notre région mais ne peuvent accepter que des éoliennes se situent en grande proximité de zones résidentielles. Ils souhaitent que l'aménagement et la réalisation de futurs parc éoliens se fasse en tenant compte des contraintes résidentielles et paysagères.

Notre territoire a une grande richesse à savoir un paysage ouvert constitué par la vallée de la Seille. Ce patrimoine ne peut être menacé par l'implantation aléatoire et opportuniste d'éoliennes. Une implantation excessive et non maîtrisée de ces éoliennes pourrait compromettre toute politique touristique, tout projet d'accueil de visiteurs et de futurs habitants.

Les élus municipaux demandent au Maire :

1. De transmettre leur délibération aux parties prenantes : Mairie d'Ajoncourt, Préfecture de Moselle et Meurthe et Moselle Présidents des Communauté de Communes de Seille et Mauchère-Grand Couronné et du Saulnois. Les élus des villages voisins concernés en seront aussi informés.
2. Les élus communaux demandent au maire de solliciter le soutien de la population à travers une pétition qui sera adressée aux parties prenantes associées.
3. Ils demandent au Maire d'étudier les différentes possibilités de recours en justice.
4. Les élus invitent Monsieur le Maire à rédiger un courrier aux Présidents des communautés de communes de Seille et Mauchère-Grand Couronné et du Saulnois pour demander que soit programmée une étude paysagère permettant de définir dans la vallée de la Seille les lieux les plus opportuns pour de futures implantations d'éoliennes sans que celles-ci ne mettent en péril la qualité de nos paysages et de nos lieux de vie.

Après délibération, le conseil municipal s'oppose au projet du parc éolien d'Ajoncourt avec 8 voix contre le projet et 1 abstention. »